

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Bron**

### **Introduction**

Élaboré par La petite Rustine et La Ville à vélo à Bron antenne Local de La Ville à Vélo  
Il a pour but de mesurer l'implication des candidats sur la prise en compte du vélo dans notre commune.

Bien évidemment, les candidats pourront compléter leurs réponses par des explications données par courrier annexe.

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

*A Bron de plus en plus de personnes utilisent le vélo pour leurs déplacements quotidiens*

*Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.*

*- Ce comité vélo comprendra au moins un conseiller municipal de la majorité*

*- Il se réunira au minimum 2 fois par an avec les associations locales concernées*

*- Le Plan Vélo sera doté d'un budget annuel de 600 000 euros minimum lui sera consacré, correspondant à 15 euros par habitant et par an, budget cumulé Métropole / commune - Ce Plan Vélo pourra s'inscrire dans un plan plus large "accessibilité et mobilités actives"*

#### **Action n°2 :**

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

#### **Action n°3 :**

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

*Au sein des centres sociaux et avec l'aide des associations, aider financièrement à la formation de personnes capables d'apprendre aux enfants comme aux adultes à se déplacer en sécurité à vélo sur la voie publique*

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°4 :**

Créer un réseau express vélo Intégrer et promouvoir le Réseau Express Vélo (REV)

Le Réseau Express Vélo (REV) permettra de relier les communes de la métropole de Lyon entre elles, mais aussi de résorber les coupures urbaines. Le REV sera composé d'axes lisibles, confortables, sécurisants et continus. Il sera d'une largeur suffisante (d'une largeur supérieure à 3,5 mètres) afin d'assurer le confort et la sécurité des cyclistes. Ce réseau cyclable à haut niveau de services répondra à des normes de tracé adaptées à sa vocation structurante. Conformément aux recommandations du Cerema (dont la direction Centre-Est est à Bron) il bénéficiera d'une priorité aux intersections pour être attractif et efficace. Outil d'intermodalité, le REV desservira le plus grand nombre de gares, haltes et stations des réseaux TER et TCL pour favoriser le rabattement à vélo sur les réseaux ferrés et métro et renforcer la complémentarité transports publics + vélo.

Intégrer et promouvoir le Réseau Express Vélo (REV)

Le Réseau Express Vélo (REV) permettra de relier les communes de la métropole de Lyon entre elles, mais aussi de résorber les coupures urbaines. Le REV sera composé d'axes lisibles,

confortables, sécurisants et continus. Il sera d'une largeur suffisante (d'une largeur supérieure à 3,5 mètres) afin d'assurer le confort et la sécurité des cyclistes. Ce réseau cyclable à haut niveau de services répondra à des normes de tracé adaptées à sa vocation structurante. Conformément aux recommandations du Cerema (dont la direction Centre-Est est à Bron) il bénéficiera d'une priorité aux intersections pour être attractif et efficace. Outil d'intermodalité, le REV desservira le plus grand nombre de gares, haltes et stations des réseaux TER et TCL pour favoriser le rabattement à vélo sur les réseaux ferrés et métro et renforcer la complémentarité transports publics + vélo..

#### **Action n°5 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- Aménagement du Carrefour de la Boutasse et des pistes cyclables qui y arrivent

C'est est un axe important de circulation pour les cyclistes, avec près de 1000 personnes par jour ouvrés.

- Désenclavement du quartier de Genets :

Aménagement du carrefour Route de Genas et boulevard périphérique

Aménagement d'une passerelle mode doux entre les gentes et le nouveau quartier de la Clairière

- Aménagement de la traversée de l'A43 : Création de passages souterrains ou de pont mode doux pour traverser l'autoroute A43 au moins en deux endroits, vers l'université avenue du 8 mai 1945 et entre les centres commerciaux Bron Saint Exupéry et Porte des Alpes

- Aménagement d'une voie verte entre Mermoz Pinel et l'université de Bron Rue Lionel Terray ou a travers le parc de Parilly mais avec un éclairage

- Création de pistes cyclables :

Rue de Reims qui pourrait passer en sens unique, rue de la Marne, pour à la fois desservir le collège Pablo Picasso, la MJC Louis Aragon, le stade Pierre Duboeuf et le centre nautique André Sousi.

Rue de la Pagère, pour desservir le collège Joliot-Curie.

- Sur l'avenue Franklin Roosevelt la pose de feux vélo synchronisé avec le tramway améliorerait la sécurité ainsi que des pictogrammes vélo sur l'avenue afin que les automobilistes sachent que nous avons le droit et l'obligation de rouler sur la voie de circulation.

- Développer les sas vélos aux feux rouges.

*Préparer les dossiers d'aménagements cyclables en concertation avec les associations de promotion du vélo à Bron et à la Métropole de Lyon*

#### **Action n°6 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines (REV)

Chassieu pour l'aménagement cyclable de l'axe Bron Chassieu.

Saint Priest pour développer une voie cyclable pour desservir l'université et les zones industrielles Vaulx en Velin et Villeurbanne pour sécuriser la circulation route de Genas et améliorer le trajet vers La Soie

Décines améliorer la circulation des vélos sur les axes vers le centre commercial des Sept Chemins, en créant des pistes cyclables Avenue Salvatore Allende

Revoir complètement la circulation du carrefour des Sept chemins pour y intégrer des pistes cyclables sécurisées.

## **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

#### **Action n°7 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. - Passage de Bron en zone 30 pour apaiser la circulation dans le centre et les grands axes

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Supprimer des places de stationnement afin de développer les pistes cyclables.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

- Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé près des centres culturelles et sportifs de Bron dans les parkings relais covoiturage, existant ou à créer.

- *Revoir en profondeur, et en concertation avec les associations, les aménagements cyclables, les barrières, sas d'accès aux différentes pistes cyclables, actuellement difficilement praticables et empruntables par poussettes, vélos et autres vélos cargo ou bi-porteur*

- *Entretenir très régulièrement les pistes cyclables, entretien et coupe régulière des haies, Entretien des potelets et des peintures au sol, Entretien et réaménagement des transitions chaussées / piste cyclable*

- *Penser vélo avant de penser voitures prévoir les aménagements vélos en début de projets d'aménagements d'infrastructure et de circulation.*

#### **Action n°8 :**

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

#### **Action n°9 :**

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

#### **Action n°10 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

#### **Action n°11 :**

Combattre tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. Demander le déclassement de l'Autoroute A43 sur l'ensemble de la commune, transformer l'autoroute en boulevard urbain, réunir les quartiers de Bron séparés par cette autoroute et améliorer la qualité de vie et la qualité de l'air.

Demander le déclassement de la départementale D383, Périphérique, sur l'ensemble de la commune, transformer ce périphérique en boulevard urbain, réunir les quartiers de Bron séparés par cette autoroute urbaine et améliorer la qualité de vie et la qualité de l'air.

#### **Action n°12 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

#### **Action n°13 :**

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

#### **Action n°14 :**

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : Créer au centre de Bron avenue Franklin Roosevelt une zone dédiée aux modes actifs en mettant l'avenue en sens unique de la Mairie au cinéma les Alizés.

Autoriser le transport des vélos dans les transports en commun, notamment les tramways et les

métros comme cela existe dans beaucoup de pays..

**Action n°15 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.  
*Promouvoir les double sens cyclables dans l'ensemble des rues de Bron*

**Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

**Action n°16 :**

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

**Action n°17 :**

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

**Action n°18 :**

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.  
*Développer et aider financièrement les artisans et commerçants pour développer le transports et les livraisons par vélos cargos.*  
*Développer le transports et les livraisons par vélos cargos au sein des administration municipales*

**Action n°19 :**

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

**Action n°20 :**

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

**Action n°21 :**

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.  
*S'engager au prêt des associations et aider financièrement celles qui emploient des salariés pour l'apprentissage du vélo aux enfants comme aux adultes, qui aide a la formation et la réparation des vélos au prés des plus démunis.*

**Action n°22 :**

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

**Promouvoir une culture vélo**

**Action n°23 :**

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.  
*Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%. À mettre en place dans les écoles et au collège.*

**Action n°24 :**

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires.  
*Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école. À mettre en place dans les écoles et au collège.*

**Action n°25 :**

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

*Dans le parc de Parilly par exemple.*

**Action n°26 :**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

**Action n°27 :**

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

**Action n°28 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

**Action n°29 :**

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

**Action n°30 :**

Créer une "journée sans voiture". Création d'une journée sans voiture pour faire la promotion des mode de transport actifs.

**Action n°31 :**

Créer une "fête du vélo". Développer Bron à Vélo pour en faire une "fête du vélo". En collaboration avec les associations concernées

**Action n°32 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

*Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.*

*Donner systématiquement aux associations concernées, ½ page dans Bron Magasine pour parler du vélo sur la commune et afficher l'avancement du programme vélo du mandat.*